

Service Hébergement
Antenne Picardie Maritime
15 rue Lefébure de Cerisy
80100 ABBEVILLE
☎ 03.60.12.41.25
📠 03.60.12.41.29

Nous vous souhaitons la bienvenue

En Logement Temporaire

Les locaux

Vous avez été accueillis en logements temporaires, soit en résidence soit en logement diffus.

En résidence sociale, le logement que vous occupez est meublé et équipé.

En logement diffus, l'ameublement et l'équipement sont à votre charge.

Le logement temporaire est un lieu d'accueil où vous bénéficiez d'un soutien, d'une écoute et d'un accompagnement dans vos différentes démarches en vue d'un relogement pérenne

L'équipe

Vous rencontrerez durant votre séjour :

- **Laurent DAMBRINE**, Responsable du Service Hébergement qui est garant du bon fonctionnement de l'établissement.
 - **Sabrina BARBIER**, Coordinatrice de l'antenne, Conseillère en Economie Sociale et Familiale
 - **Valerie THIBAUD**, Conseillère en Economie Sociale et Familiale
 - **Ingrid CREPIN**, Conseillère en Economie Sociale et Familiale
 - **Fatou CISS**, Assistante de Service Social
- qui sont chargés de vous accompagner dans la recherche de votre logement.
- **Anne-Sophie CLAY**, Secrétaire, qui encaisse votre dépôt de garantie (caution) et votre participation aux frais d'hébergement.
 - **Sébastien DUBOIS**, Agent Technique qui s'occupe des réparations et de l'entretien des locaux à la charge de notre association.

Les conditions d'hébergement

Au moment de votre accueil en logement temporaire, nous avons signé ensemble :

- *Un contrat d'hébergement temporaire et d'accompagnement qui comprend vos obligations et vos engagements envers l'Association A.P.R.É.M.I.S ainsi que les prestations d'accompagnement que vous êtes en droit d'obtenir.*
- *Un contrat d'accompagnement individualisé qui reprend précisément votre projet de relogement et vos démarches à accomplir.*

Lors de la remise des clefs, un état des lieux d'entrée a été réalisé. Il en sera de même à votre départ.

Votre hébergement est soumis au versement à votre accueil d'un dépôt de garantie puis d'une participation mensuelle aux frais d'hébergement à régler au Régisseur social.

Vous pouvez consulter votre dossier individuel relatif à votre accompagnement.

Votre hébergement est transitoire car notre mission est de vous aider à retrouver le plus rapidement possible un logement durable à votre nom.

Le maintien de votre hébergement est donc conditionné à votre participation active à une recherche de logement.

Cet hébergement ne pourra pas être maintenu si vous refusez une proposition de logement adaptée à votre projet de relogement précisé dans votre contrat social

Votre expression

Pendant votre séjour en résidence ou en logement diffus, vous avez la possibilité de vous exprimer auprès de notre équipe éducative, de solliciter un rendez-vous avec le responsable de service et éventuellement de la Présidente.

 *En complétant l'enquête jointe au livret d'accueil*

Cette enquête vous permet de transmettre vos remarques directement au Conseil d'Administration de l'association.